

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02 FEV. 2026

ID : 085-200061265-20260202-2026_1_03-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Etabli en application des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

1. Le cadre juridique.....	3
2. Les orientations budgétaires 2025.....	4
Contexte	4
Le budget Principal.....	6
Section de fonctionnement.....	6
Section d'investissement.....	11
Budget annexe EHPAD La Chaize Giraud.....	12
Section de fonctionnement	12
Section d'investissement	13
Budget annexe Résidence Autonomie	14
Section de fonctionnement	15
Section d'investissement	17
Budget annexe Résidence Autonomie.....	18
Section de fonctionnement	18
3. Structure de la dette des Budgets Annexes.....	20
4. Consolidation des Budgets 2025	20
5. Le Personnel.....	21
5.1. Les effectifs.....	21
5.2. Les rémunérations.....	23
5.3. Les avantages en nature et le temps de travail	23

1- Cadre juridique

Le Débat d'Orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe a profondément remanié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires. Ce nouvel article prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport établi par l'autorité territoriale.

L'article L.2312-1 précise ainsi :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Ces dispositions sont applicables aux EPCI de plus de 10 000 habitants et aux CIAS en tant qu'établissement public administratif.

2- Orientations budgétaires 2026

Contexte

Créé en 2015, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est destiné à mettre en œuvre les actions sociales d'intérêt communautaire, regroupant :

- L'EHPAD à la Chaize Giraud,
- La Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des trois budgets annexes suivants :

- « EHPAD HARMONIE » Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- « RESIDENCE LES PRIMEVERES » à Saint Maixent Sur Vie
- « SAAD » à Saint Maixent Sur Vie

L'action sociale d'intérêt communautaire se définit par les actions suivantes :

- Enfance :

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
- Gestion de la compétence extra-scolaire et des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
- Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et vacances scolaires, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles,
- Participation financière aux fournitures scolaires des collégiens.

- Petite Enfance :

- Évaluation et Recensement des Besoins
 - Réaliser des études régulières sur l'offre et les besoins en modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.
 - Identifier les lacunes de l'offre actuelle et déterminer les priorités en matière de création de nouvelles places d'accueil
- Information et Accompagnement des Familles
 - Gérer le relais petite enfance, qui fournira des informations complètes et actualisées aux familles concernant les modes d'accueil disponibles.
 - Promouvoir la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent, offrant un espace d'écoute, d'échanges et de soutien pour les parents.
 - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les différents modes d'accueil et les droits des familles.
- Planification Stratégique et Développement
 - Élaborer un schéma pluriannuel de développement des services de petite enfance, fixant des objectifs clairs et mesurables pour l'augmentation des places en crèche sur le territoire.

- Mettre en place un suivi régulier de l'évolution démographique et des besoins émergents des familles pour adapter l'offre d'accueil.
- Assurance de la Qualité de l'Accueil
 - Mettre en œuvre des démarches qualité respectant la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
 - Offrir des formations continues aux professionnels de la petite enfance sur les meilleures pratiques et les nouvelles approches pédagogiques.
 - Organiser des événements et des activités destinées aux enfants, favorisant leur développement et leur bien-être.
- Gestion et Coordination des Structures d'Accueil
 - Assurer la gestion harmonisée des différentes structures d'accueil : la crèche de Saint Hilaire de Riez, la petite crèche de Brétignolles sur Mer, et la micro-crèche de Coëx.
 - Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles.
 - Créer des partenariats avec des acteurs locaux, notamment les services de protection maternelle et infantile, les associations et les établissements scolaires, pour un accompagnement global des familles.

- Seniors :

- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
- La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud,
- La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint Maixent sur Vie,
- La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.

- Santé et Handicap :

- Politique de lutte contre la désertification médicale,
- Soutien aux actions de santé publique,
- Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.

- Logement social :

- Animation de la CIL,
- Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
- Participation au fonds solidarité logement.

- Solidarités :

- Lutte contre la précarité,
- Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : étude des dispositifs pouvant être mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services,
- Coordination des dispositifs d'aide alimentaire : coordination de la Banque Alimentaire et étude pour la mise en place d'outils de solidarité alimentaire,
- Participation aux dispositifs entrant dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire (fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, banque alimentaire, etc.).

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02 FEV. 2026

ID : 085-200061265-20260202-2026_1_03-DE

✓ **Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Le projet de budget 2026 s'établit à 6 968 387.00 € en section de fonctionnement et à 61 335.00 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02 FEB. 2026

ID : 085-200061265-20260202-2026_1_03-DE

Chapitre	Nature de dépenses	BP 2025	DM 2025	BUDGET 2025	BP 2026	écart	Chapitre	Nature de recettes	BP 2025	DM 2025	BUDGET 2025	BP 2026	Ecart
011	Charges à caractère général	1 657 133,50 €	73 654,00 €	1 730 766,50 €	1 881 388,00 €	224 375,50 €							
6042	fournitures de repas	253 600,00 €	12 500,00 €	266 100,00 €	265 150,00 €	9 550,00 €	043	Atténuation de charges	107 817,00 €	0,00 €	107 817,00 €	118 270,00 €	10 453,00 €
60611	eau	4 300,00 €		4 300,00 €	4 700,00 €	400,00 €	6419	remboursement sur rémunérations	66 125,00 €		66 125,00 €	55 000,00 €	-11 125,00 €
60612	électricité	81 200,00 €		81 200,00 €	80 920,00 €	-280,00 €	6459	remboursement sur charges			0,00 €		0,00 €
60621	gaz	5 000,00 €		3 000,00 €	2 922,00 €	-78,00 €	6479	Remboursement sur autres charges	41 692,00 €		41 692,00 €	63 270,00 €	21 578,00 €
60622	carburant	1 930,00 €	560,00 €	2 490,00 €	4 250,00 €	2 320,00 €	70	produits des services prestations de services - Creches	1 231 009,00 €	13 500,00 €	1 244 509,00 €	1 252 744,00 €	21 735,00 €
60623	alimentation	45 395,00 €	2 500,00 €	47 805,00 €	86 055,00 €	40 730,00 €	70688	prestations de services - ALSH	682 269,00 €		682 269,00 €	701 514,00 €	19 245,00 €
60628	Autres fournitures non stockées			0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	70613	Participation bénéficiaires épicerie	514 600,00 €	7 500,00 €	522 100,00 €	518 945,00 €	4 345,00 €
60631	fournitures d'entretien	13 695,00 €	394,00 €	14 089,00 €	24 095,00 €	10 400,00 €	7064		6 000,00 €		6 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
60632	petites fournitures	58 745,00 €		58 745,00 €	46 500,00 €	-12 245,00 €	706888	Participation actions senior	640,00 €		640,00 €	435,00 €	-205,00 €
60636	vêtements de travail	1 800,00 €		1 800,00 €	500,00 €	-1 300,00 €	70828	mise à disposition de			0,00 €		0,00 €
60641	fournitures de bureau	2 800,00 €		2 800,00 €	4 800,00 €	2 000,00 €	70821	refacturation à la CDR mutuelle			0,00 €		0,00 €
60651	livres	1 24,00 €		1 24,00 €	1 24,00 €	0,00 €	7087	Relocalisation local ALSH à la commune de Bienn	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
60660	Autres produits pharmaceutiques	3 415,00 €		3 415,00 €	3 415,00 €	0,00 €	70875	Relocalisation commune part solidaire Banque alimentaire enrienne			0,00 €	11 850,00 €	11 850,00 €
60667	fournitures scolaires	90 160,00 €		90 160,00 €	90 000,00 €	-160,00 €	70878	Convention avec ADAMAD pour r	28 500,00 €		28 500,00 €	28 500,00 €	-28 500,00 €
60668	autres fournitures	9 610,00 €		9 610,00 €	10 030,00 €	400,00 €	7097	Dotations et participations	648 954,00 €	145 100,00 €	794 054,00 €	909 479,00 €	260 325,00 €
6111	tout traçage	312 800,00 €	30 000,00 €	342 800,00 €	456 700,00 €	143 905,00 €	74	Participation Etat ARS pour le CLS	60 000,00 €		60 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
61132	location immobilière			0,00 €		0,00 €	74716	Subv Prefecture pour épicerie solidaire	25 000,00 €		2 500,00 €	27 500,00 €	37 000,00 €
61133	Location matériels roulants	3 750,00 €		3 750,00 €	14 000,00 €	10 250,00 €	74718	Subv FIPHM MAMS Corix				3 360,00 €	3 360,00 €
61158	Autres locations	42 472,00 €		42 472,00 €	10 812,00 €	-31 660,00 €	74719	Subv Département pour épicerie	7 400,00 €		7 400,00 €	-7 400,00 €	
615221	entretien des bâtiments	9 800,00 €		9 800,00 €	22 100,00 €	12 300,00 €	7473	Subvention du Département- ALSH	5 000,00 €		5 000,00 €	4 800,00 €	-200,00 €
61551	entretien des véhicules	3 000,00 €		3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	7473	Conférence des financeurs	9 026,00 €		9 026,00 €	9 442,00 €	416,00 €
61558	entretien des autres biens mobilier	11 810,00 €		11 810,00 €	6 500,00 €	-5 310,00 €	7475	prise en charge du déficit CIAS			0,00 €	0,00 €	0,00 €
61616	assurances autres (RC, R, fonctionnement)	32 650,00 €		28 340,00 €	6 320,00 €	-22 330,00 €	74759	Participation Leader au CLS	139 900,00 €		139 900,00 €	139 900,00 €	139 900,00 €
61682	abonnements	13 700,00 €		13 700,00 €	10 370,00 €	-3 330,00 €	74779	Subvention CAF creches	144 922,00 €		144 922,00 €	144 922,00 €	0,00 €
6184	formation	5 915,00 €		5 915,00 €	2 145,00 €	-3 770,00 €	7478223	Subvention CAF creches + ALSH	161 850,00 €		161 850,00 €	182 097,00 €	37 175,00 €
61848	autres frais divers	26 000,00 €		26 000,00 €	25 240,00 €	-760,00 €	7478223	Subvention CAF IACP	32 156,00 €		32 156,00 €	28 750,00 €	20 900,00 €
62125	Indemnité au comptable et régistreur	500,00 €		500,00 €	630,00 €	130,00 €	7478223	Subvention CAF RPE	72 100,00 €		72 100,00 €	72 100,00 €	42 095,00 €
62131	retraite et indemnité de génération	94 247,00 €	26 700,00 €	129 947,00 €	108 170,00 €	14 478,00 €	7478223	Subvention CAF Schema de coop	50 400,00 €		50 400,00 €	50 400,00 €	0,00 €
62132	inventaires	1 500,00 €		1 500,00 €	2 170,00 €	670,00 €	7478224	Participation MSA pour ALSH	100,00 €		100,00 €	8 550,00 €	8 450,00 €
62133	être et cérémonie	1 820,00 €		1 820,00 €	1 320,00 €	-500,00 €	7478898	Participation MSA pour MAMS	100,00 €		100,00 €	700,00 €	700,00 €
62134	Receptions	7 350,00 €		1 000,00 €	8 310,00 €	600,00 €	7478898	Participations autres organismes	1 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
62266	imprimés	11 655,00 €		11 655,00 €	11 655,00 €	0,00 €							
62308	autres	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €							
62455	transports collectifs/anciennement	32 930,00 €		32 930,00 €	29 910,00 €	-3 000,00 €	75	Autres produits divers de	4 390 320,00 €	0,00 €	4 390 320,00 €	4 683 209,00 €	292 988,80 €
62511	autres	4 000,00 €		4 000,00 €	3 500,00 €	-500,00 €							
62611	affranchisement	2 000,00 €		2 000,00 €	2 100,00 €	100,00 €							
62711	autres	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €							
62721	autres bancaires	2 270,00 €		2 270,00 €	3 160,00 €	890,00 €	75824	prise en charge du déficit CIAS par	4 390 215,20 €		4 390 215,20 €	4 683 209,00 €	292 955,80 €
62811	cotisations	1 130,00 €		1 130,00 €	8 170,00 €	7 040,00 €	75888	Autres produits divers de gestion	5,00 €		5,00 €	-5,00 €	
62816	ménage	85 900,00 €		85 900,00 €	85 900,00 €	0,00 €							
62878	remboursement de frais	333 220,00 €		333 220,00 €	344 350,00 €	11 030,00 €							
6288	autres	3 800,00 €		3 800,00 €	2 800,00 €	-1 000,00 €							
62885	Taux sur les véhicules				500,00 €	500,00 €							
012	Charges de personnel	3 938 689,00 €	55 500,00 €	3 993 249,00 €	4 299 423,00 €	370 736,00 €	042	opérations d'ordre	6 050,00 €	0,00 €	6 050,00 €	4 685,00 €	-1 365,00 €
62116	Prise en charge du CFP de remboursement	320 000,00 €		320 000,00 €	350 000,00 €	30 000,00 €	777	Quote part subvention	6 050,00 €		6 050,00 €	4 685,00 €	-1 365,00 €
62118	personnel ALSH	582 000,00 €	55 560,00 €	635 160,00 €	594 200,00 €	12 200,00 €							
63221	collocation FNAL	7 966,00 €		7 966,00 €	8 440,00 €	474,00 €							
6336	Colisation CDG CNFPT	39 015,00 €		39 015,00 €	41 854,00 €	2 834,00 €							
64111	rémunération principale	1 066 662,00 €		1 066 662,00 €	1 115 160,00 €	48 507,00 €							
64112	STF et indemnité de résidence	12 555,00 €		12 555,00 €	17 061,00 €	4 506,00 €							
64133	INB	6 541,00 €		6 541,00 €	8 677,00 €	2 136,00 €							
64138	autres indemnités	382 365,00 €		382 365,00 €	399 873,00 €	17 508,00 €							
64151	remuneration principale non	413 039,00 €		413 039,00 €	402 016,00 €	-11 613,00 €							
64152	STF et indemnité de résidence	60,00 €		60,00 €	90,00 €	90,00 €							
64153	autres indemnités	166 235,00 €		166 235,00 €	157 590,00 €	-8 946,00 €							
64157	rémunération des apprenants	12 000,00 €		12 000,00 €	13 180,00 €	1 180,00 €							
64551	URSSAF	316 615,00 €		316 615,00 €	342 890,00 €	26 275,00 €							
64552	Caisses de retraite	432 631,00 €		432 631,00 €	487 598,00 €	54 955,00 €							
64554	ASSDECIC	21 358,00 €		21 358,00 €	21 361,00 €	3,00 €							
64555	Assurance du personnel	61 309,00 €		61 309,00 €	12a 310,00 €	63 001,00 €							
64571	versées et allocation chômage	0,00 €		0,00 €	17 505,00 €	17 505,00 €							
64676	autres	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	0,00 €							
64725	medecine d'entreprise	1 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €							
64748	Autres charges sociales (FDAS- CNAS-CHEQUE DL)	94 491,00 €		94 491,00 €	105 092,00 €	10 511,00 €							
64848	autres charges	2 000,00 €		2 000,00 €	-2 000,00 €								
65	Autres charges de gestion	1 061 069,45 €	40 386,00 €	1 101 455,45 €	812 349,00 €	-248 720,45 €							
65134	Aides	60 000,00 €	-17 000,00 €	43 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €							
65221	Prise en charge du déficit des budgets annexes (Chifet EIPAD)	303 870,59 €		302 870,59 €	-302 870,59 €								
65733	Subventions de fonctionnement aux organismes publics + Département			0,00 €		0,00 €							
65736212	Subvention budgets annexes (EIPAD et CII)			0,00 €		30 172,00 €							
65821	Deficit budget annexes (PUV et SAAD)	277 073,84 €	17 986,00 €	295 059,84 €	337 337,00 €	60 263,00 €							
65748	Subvention versée aux ALSH associatives et autres associations	409 570,00 €	33 400,00 €	443 970,00 €	373 270,00 €	-36 300,00 €							
65831	Droits d'utilisation informatique	11 550,00 €		11 550,00 €	11 550,00 €	0,00 €							
65838	autres charges	5,00 €		6 000,00 €	5 000,00 €	-1 000,00 €							
66118	Charges financières	13											

□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général : 1 881 388 € (+224 275.50 €)

- **POLE PETITE ENFANCE : 348 247€ (-14 138€)**
 - des crèches : 325 557 €
 - des relais petite enfance : 19 260 €
 - du lieu accueil enfants parents : 3 430 €
- **POLE ENFANCE : 1 143 050€ (+163 580 €)**
 - des accueils de loisirs : 1 143 050 €

En 2025, l'association « Familles rurales » a informé le CIAS ne plus gérer l'accueil de loisirs de Landevieille à compter du 1er septembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé de porter l'organisation de l'ALSH à sa propre initiative et sous sa responsabilité et a choisi le mode de gestion par marché public.

- **POLE PROJET : 93 620 € (+20 758 €)**
 - des animations en faveur des Séniors : 13 015 €
 - des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 48 260 €
 - des actions du Contrat Territoire Globale (CTG) : 31 145 €
 - le projet social : 1 200 €

Les actions du CLS vont porter sur différents axes comme le soutien au développement d'un schéma intercommunal de la santé, la prévention et la promotion de la santé, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, les actions séniors, la contribution à l'interconnaissance et au travail en réseau des acteurs de la santé mentale.

Les actions du CTG vont porter sur le développement du réseau des acteurs du territoire dans le secteur de la Petite Enfance, l'organisation de rencontre entre professionnels dans le secteur de l'enfance, l'accès à la formation BAFA pour les jeunes, la création d'un réseau REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) dans le domaine de la parentalité et la mise en place d'un réseau et d'actions passerelle pour l'inclusion handicap.

Les actions sont plus nombreuses et sont subventionnées via le FSE+.

- **POLE SOCIAL SENIORS : 130 386 € (+67 268.50 €)**
 - le logement social : 3 870 €
 - l'épicerie solidaire : 126 516 €

L'épicerie a ouvert en septembre 2025 et pour 2026, la prévision a été établie pour l'année entière, ce qui explique l'augmentation par rapport à 2025.

- **POLE ADMINISTRATION CIAS : 166 085 € (-13 193 €)**
 - des fournitures scolaires aux collégiens : 90 000 €
 - de la gestion du CIAS : 76 085 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité).

Chapitre 012 – charges de personnel : 4 209 425 € (+270 736 €)

Les charges de personnel en 2026, comprennent :

- **POLE PETITE ENFANCE : 1 854 947 € (+132 146€)**
 - les crèches : 1 526 181 €
 - la coordination de la Petite Enfance : 98 080€
 - les relais petite enfance : 170 316 €
 - le lieu accueil enfants parents : 60 370 €
- **POLE ENFANCE : 1 345 176 € (+50 669 €)**
 - les accueils de loisirs : 1 279 816 €
 - la coordination du pôle Enfance : 65 360 €
- **POLE PROJET : 261 318 € (+8 880 €)**
 - le Contrat Local de Santé : 81 283 €
 - le CTG : 121 824 €
 - l'animation seniors : 58 211 €
- **POLE SOCIAL SENIORS : 261 318 € (+46 243 €)**
 - l'habitat social : 39 805 €
 - L'épicerie solidaire : 72 280 €
 - L'accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 52 820 €
 - la coordination du pôle social seniors : 66 065 €
- **POLE ADMISTRATION CIAS : 517 014 € (+42 679 €)**
 - la gestion du CIAS (direction, secrétariat et refacturation des service supports de l'Agglomération pour un montant de 350 k€)

Le budget augmente de 6.87% par rapport au BP 2025, en effet le respect obligatoire des taux d'encadrement dans les structures conduit à des variations parfois significative d'une année à l'autre, en fonction des besoins et des effectifs disponibles. Les principales variations de personnel par rapport en 2025 sont :

- La hausse de l'URSSAF de 1% représente une hausse de 23k€
- La hausse de 2% de la CNRACL représente une augmentation de 57k€
- L'assurance du personnel passant de 5.10% à 10.58% représente une hausse de 63k€ (augmentation dû à la hausse du taux de sinistralité)
- L'avancement des agents (Glissement Vieillesse Technicité – GVT) : + 34 k€
- Refacturation des services communs de l'Agglo : +30k€
- Epicerie Sociale : +14.5k€ (+13k€ poste animateur épicerie prévue pour année complète alors qu'en 2025 la prévision avait été calculée sur 6 mois, +1.5k€ emploi civique)
- Petite enfance : réajustement de postes sur le RPE et les crèches : + 48k€

La répartition du personnel rémunéré par le CIAS est la suivante :

- Crèches multi sites : 26 titulaires (1 infirmière puéricultrice, 4 éducatrices de jeunes enfants, 15 auxiliaires de puéricultrice, 5 agents sociaux, 1 adjoint administratif,)
- Relais petite enfance et Lieu Accueil Enfants Parents : 2 titulaires (2 éducatrices de jeunes enfants) + 1 contractuelle grade animateur
- Accueil de loisirs : 9 titulaires et 1 contractuelle mis en stage en janvier (3 animateurs et 7 adjoints d'animation)
- L'habitat social : 1 agent titulaire (adjoint administratif)
- L'épicerie solidaire : 2 agents contractuels (1 rédacteur et 1 adjoint animation à 17.5/35^{ème})
- Le contrat Local de Santé : 2 agents contractuels (1 Attaché et un animateur)

- Le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées TU VAS OU : 1 agent titulaire (Adjoint administratif à temps non complet 21/35ème).
- Gestion du CIAS : 5 titulaires et 1 contractuel (3 attachés, 3 rédacteurs).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 812 349 € (- 248 720.43€)

Afin de permettre aux budgets annexes EHPAD de la Chaize Giraud, Résidence autonomie de Saint Maixent Sur Vie et du SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 367 509€ dont 30 172 € pour le budget annexe EHPAD de La Chaize Giraud.

Les autres inscriptions enregistrées à ce chapitre sont :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2026 s'établirait à 319 770 €, soit une baisse de 37k€ correspondant à la subvention de l'ALSH de Landevieille, passée en gestion interne.
- Une enveloppe de 53 500 € est proposée pour les subventions.
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 11 565€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client, le logiciel de facturation des structure enfance et petite enfance et le logiciel de l'épicerie sociale.
- Régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 5€.
- Les aides du TUVASOU pour un montant de 60 000€.

La baisse du chapitre 65 s'explique par les subventions d'équilibre aux budget annexes pour lesquels les montants seront réévalués lors de l'approbation du compte administratif et de l'affectation des résultats.

Chapitre 66 – Charges financières : 10 000 € (-3 000 €)

Lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025, il a été décidé de renouveler la ligne de trésorerie d'un million d'euros.

A ce titre pour 2026, des crédits à hauteur de 10 000€ ont été inscrits afin de permettre le paiement des éventuels intérêts.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 6 000 € (-12 000 €)

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge éventuelle d'annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge de la provision au titre du Compte Epargne Temps (CET) des agents.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 39 225 € (+2 639 €)

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

□ LES RECETTES

Chapitre 70 – produits des services : 1 252 744 € (+ 21 735 €)

Les inscriptions pour 2026 sont les suivantes :

- **POLE PETITE ENFANCE : 701 514€ (+ 19 245€)**
 - crèches : 701 514 €
 - La recette concerne la facturation aux familles de l'accueil des enfants ainsi que la prestation de services versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les crèches.
- **POLE ENFANCE : 523 945€ (+ 4 345€)**
 - accueils de loisirs : 518 945 € (évolution +4 345 €)
 - refacturation commune de Brem Sur Mer : 5 000 € - La recette correspond à la quote-part des charges de l'accueil de loisirs de Brem Sur Mer, refacturée à la commune pour son occupation.
- **POLE PROJET : 435€ (-205€)**
 - ateliers séniors : 435 €
- **POLE SOCIAL SENIORS : 26 850€**
 - Participation des usagers à l'épicerie sociale : 15 000 €
 - Refacturation aux communes de la part solidaire de la banque alimentaire pour l'épicerie : 11 850 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 909 479 € +260 525 €)

Ce chapitre enregistre les aides versées par les partenaires (CAF, Conseil Départemental, la MSA et l'ARD) pour :

- La gestion des centres de loisirs, des crèches, du relais parents enfants (RPE) et du lieu d'accueil enfants parents (LAEP),
- Les animations dans le cadre de la Convention Territoriale Globale
- L'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs,
- Les ateliers séniors
- Les actions du Contrat Local de Santé,
- La gestion de l'épicerie sociale.

Les aides se répartissent ainsi :

- **POLE PETITE ENFANCE : 332 637€ (+ 83 459€)**
 - Crèches : 186 157 € (évolution +41k€), L'évolution correspond au versement du bonus attractivité par la CAF + 29 k€ et une réévaluation des prestations CAF +12k€
 - relais petite enfance : 114 195 € (évolution +42k€) Réajustement des recettes en fonction des montants réalisés sur 2024 et 2025.
 - Lieu accueil enfants parents : 32 285 € (évolution +129 €)
- **POLE ENFANCE : 296 100€ (+ 29 150€)**
 - accueils de loisirs : 296 100 € (évolution +29 150 € correspondant à la participation CAF pour l'ALSH de Landevieille estimé à 12 k€ et une réactualisation des montants en fonction du nombre d'heures estimés de la fréquentation des ALSH +17 k€)
- **POLE PROJET : 241 742€ (+ 141 316€)**
 - coordination CTG : 50 400 €
 - conférence des financeurs ateliers séniors et CARSAT : 9 442 € (évolution -584 €)

SLOW
02 FEV 2026

→ Participation ARS/FSE+ pour le CLS : 181 900 € (évolution + 142k€ correspondant à 140k€ de la subvention du FSE+ et 2k€ de la subvention de la CARSAT pour les activités liées aux seniors dans le cadre du CLS)

- **POLE SOCIAL SENIORS : 39 000€ (+6 600€)**

→ Epicerie solidaire : 39 000 € (subventions du Département et de la Préfecture)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 683 209 € (+292 988.80€)

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 683 209 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend, et est imputé au chapitre 75.

La subvention de la Communauté d'Agglomération est en augmentation par rapport à 2025 et sera réévaluée lors de l'approbation du compte administratif et de l'affectation des résultats.

Chapitre 013 – atténuation de charges : 118 270 € (+10 453 €)

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents, le remboursement des cotisations CRNACL d'un agent en détachement dans le secteur privé et les écritures liées à la part salariale des chèques déjeuners

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 4 685 € (- 1365 €)

O Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement programmées en 2026, s'établissent à 61 335€

Dépenses	BP 2025	BS+DM 2025	TOTAL BUDGET 2025	DOB 2026	Ecart	Recettes	BP 2025	BS+DM 2025	TOTAL BUDGET 2025	DOB 2026
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	1 100,00 €	4 500,00 €	5 600,00 €	1 290,00 €	190,00 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	304 420,81 €	-4 500,00 €	299 920,81 €	55 360,00 €	-249 060,81 €	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	36 586,00 €	0,00 €	36 586,00 €	3 548,00 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	2 408,55 €	0,00 €	2 408,55 €	5 243,37 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	6 050,00 €	0,00 €	6 050,00 €	4 685,00 €	-1 365,00 €	Chap. 13- Subventions d'équipements	41 266,00 €	0,00 €	41 266,00 €	39 225,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	231 310,36 €		231 310,36 €	0,00 €
Total	311 570,81 €	0,00 €	311 570,81 €	81 335,00 €	-250 235,81 €	Total	311 570,91 €	0,00 €	311 570,91 €	48 016,37 €

Dépenses d'équipement :

Crèches : 11 370,00 €

- Multi accueil à Bretignolles : Renouvellement jeux, poussettes, malle confinement, bâche bac à sable 1 270,00 €
- Multi accueil à Saint Hilaire de Riez : Bac sable, cloisons séparatives au niveau des toilettes, protection des pieds de la pergola 4 700,00 €
- Multi accueil à Coëx : Mise en conformité des meubles de changes, barrières amovibles et protection en mousse sur grillage 5 400,00 €

RPE : 2 300,00 €

- Canapé pour enfants et remplacement ordinateur 2 300,00 €

Accueils de loisirs :

- ALSH à Saint Hilaire : Mobilier yourte, lave longe et réfrigérateur	7 920,00 €
- Malle pédagogique :	6 520,00 €
- Sécurité intrusion :	900,00 €
	500,00 €

Epicerie Solidaire :

- TPE	13 060,00 €
- Ordinateur portable, TV, écrans	550,00 €
- Rayonnages	1 760,00 €
- Cabas roulettes, équipement	6 800,00 €
	3 950,00 €

Toutes structures :

- Aménagement de postes, fauteuils et armoires	22 000,00 €
- Informatique - Téléphonie	1 800,00 €
- Refonte de la signalétique des bâtiments	5 200,00 €
	15 000,00 €

Opération d'ordre : 4 685 €

✓ ***Budget Annexe EHPAD – La Chaize Giraud***

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, construit par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt PLS et qui pour l'année 2026 est estimée à 163 471 €.

Pour son financement, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,13%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû est de 1 376 427,48 €.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû est de 282 781,21 €.

Le projet de budget 2026 s'établit à 198 824,00 € en section de fonctionnement et à 140 181,00 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2025	DOB 2026	Recettes	BP 2025	DOB 2026
Chap. 011 - charges à caractère général	6 500,00 €	21 250,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 66 - charges financières	59 500,00 €	47 000,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	467 870,59 €	193 643,00 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Sous-total dépenses réelles	66 000,00 €	68 250,00 €	Sous-total recettes réelles	467 870,59 €	193 643,00 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	130 235,00 €	130 574,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	276 816,59 €	0,00 €			
Total	473 051,59 €	198 824,00 €	Total	473 051,59 €	198 824,00 €

□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général : 21 250 € (+14 750 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment. L'évolution des dépenses consiste à des fournitures et de travaux d'entretien suite aux commissions de sécurité.

Chapitre 66 – charges financières : 47 000 € (- 12 500 €)

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 130 574 € (+339 €)

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

□ LES RECETTES

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 193 643 € (-274 227.59 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 163 471 €,
- A la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant sur l'exploitation 2026 soit 30 172 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

O Section d'investissement :

INVESTISSEMENT	Dépenses	BP 2025	DOB 2026	Recettes	BP 2025	DOB 2026
	Chap. 21 - Immobilisations corporelles	441 121,87 €	55 000,00 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	130 235,00 €	130 574,00 €
	Chap. 16 - Remboursement de la dette	67 500,00 €	80 000,00 €	Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	3 240,49 €
	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €	Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 366,51 €
				Chap.001 - Résultats antérieurs	383 567,87 €	0,00 €
	Total	513 802,87 €	140 181,00 €	Total	513 802,87 €	140 181,00 €

LES DEPENSES

Chapitre 21– immobilisations corporelles : 55 000 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des travaux de climatisation dans la maison « Coteaux » pour 30 k€ et de réfection de portes pour 25 k€.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 80 000 €

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

LES RECETTES

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 130 574 €

Apparaissent à ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 240.49 €

Les crédits inscrits correspondent au montant à percevoir du FCTVA sur les biens acquis en 2024.

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : 3 240.49 €

✓ **Budget Annexe Résidence autonomie les Primevères – Saint Maixent Sur Vie**

La petite unité de vie construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1^{er} novembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2020, la résidence autonomie est passée d'une tarification journalière à une redevance mensuelle à laquelle s'ajoute une facturation de prestations individuelles obligatoires et facultatives.

Par ailleurs et afin de répondre au besoin des résidents bénéficiant d'aide et d'accompagnement au titre de la dépendance, le CIAS a décidé la création d'un S.A.A.D (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Ce service, interne à la résidence autonomie, fait l'objet d'une gestion au sein d'un budget annexe.

Pour la gestion de la résidence autonomie les 9 emplois suivants ont été budgétisés :

- 1 emploi permanent de rédacteur à temps complet (100 %) pour assurer les missions de directeur
- 5 emplois d'Agent sociaux polyvalents : titulaires à temps non complets à hauteur de 28/35^{ème}.
- 2 emplois d'agents sociaux : veilleurs de nuit, titulaires à temps complets.
- 1 poste d'agent social polyvalent : aide cuisine, titulaire à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème}.

Pour le financement de la petite unité de vie, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû est de 840 000 €.
- Un prêt à taux 0% de la CARSAT d'un montant de 606 359 € remboursable en 20 annuités de 30 336 € pour la première et 30 317 € pour les 19 suivantes. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû est de 303 170 €.

Le projet de budget 2026 s'établit à 721 338 € en section de fonctionnement et à 117 658 € en section d'investissement.

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2025	DOB 2026	Recettes	BP 2025	DOB 2026
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	198 490,00 €	168 300,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	283 600,00 €	265 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	441 231,00 €	394 663,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	257 742,50 €	208 019,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	163 133,00 €	158 375,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	199 375,46 €	248 319,00 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 002 - Excedent de fonct. N-1 reporté	62 136,04 €	0,00 €
Total	802 854,00 €	721 338,00 €	Total	802 854,00 €	721 338,00 €

□ LES DEPENSES

Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 168 300 € - Ecart (- 30 190 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 50 500 €
- Les fournitures d'entretien et administratives : 7 200 €
- L'alimentation : 15 000 €
- Les vêtements de travail et autres fournitures : 2 900 €

- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement : 1 200 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur : 81 500 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 000 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 2 000 €

Les couts d'électricité ont été revu à la baisse suite à la mise en place du SOFREL pour une meilleure gestion des dépenses d'énergie (-21,5k€) et après une année complète de gestion des repas à l'extérieur, les dépenses pour 2026 ont été réévaluée avec une baisse de la dépense de 8,5 k€

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 394 663 € (-46 568 €)

Au regard des prévisions pour 2026, une baisse de 10.55 % est constatée par rapport au budget 2025.

La mise en place des nouveaux plannings pour 2025 a permis de réajuster les postes de contractuels, ce qui a eu pour effet de diminuer de manière notable le recours à l'intérim

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 158 375 € (-4 758 €)

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

- Location : 580 €
- Frais d'entretien bâtiment et matériels : 6 000 €
- Frais de maintenance bâtiment et matériel : 20 790 €
- Primes d'assurance : 14 410 €
- Autres charges : 2 905 €
- Charges financières : 24 000 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Amortissement des biens et équipements : 87 690 €.

□ LES RECETTES

Les recettes ont été estimées sur la base des éléments suivants :

- Loyer mensuel : 927,50 € (dont 627,88€ de loyer et 299,62€ de charges locatives)
- Prestations obligatoires/services communs (administratif et accueil, garde de nuit, animation, entretien et restauration...) : 568 €/mois
- Prestations facultatives :
 - ↳ petit déjeuner : 49,27 € par mois
 - ↳ restauration du soir : 109,59 € par mois
 - ↳ blanchisserie : 45,33 € par mois
 - ↳ téléphone et internet : 19,26 € par mois

Groupe I - Produits de la tarification : 265 000 € (- 18 600 €)

La somme inscrite en 2026 correspond aux loyers facturés aux résidents, sur la base de 18 logements à 927,50 € (627,88€ de loyer et 299,62€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux.

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 208 019 € (- 49 723.50 €)

Ce chapitre enregistre en 2026 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

- Petit déjeuner et restauration du soir : 28 500 €
- Forfaits téléphoniques : 2 800 €
- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 122 500 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 20 600 €
- au forfait autonomie : 8 600 €
- au remboursement sur rémunération : 20 000 €
- Ecritures liées aux chèques déjeuners (part salariale) : 5 019 €

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 248 319 € (+ 48 943,54 €)

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit de l'exploitation 2026 pour un montant de 244 126€ (en hausse de 48 943,54€).

O Section d'investissement :

Dépenses	BP 2025	DOB 2026	Recettes	BP 2025	DOB 2026
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	66 607,74 €	46 145,00 €	Augmentation des dettes financières	19 952,89 €	23 809,60 €
Remboursement des dettes financières	67 320,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	85 287,00 €	87 690,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 193,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves	14 390,00 €	1 165,40 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Résultat d'investissement N-1 reporté	18 490,85 €	0,00 €
			Subvention équipement		4 993,00 €
Total	138 120,74 €	117 658,00 €	Total	138 120,74 €	117 658,00 €

□ LES DEPENSES

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 46 145 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses suivantes :

- Copieur : 3 995 €
- Tablettes : 1 500 €
- Aménagements mobiliers extérieurs : 1 400 €
- Logiciel de suivi des résidents : 14 250 €
- Pergola : 25 000 €

Remboursement des dettes financières : 67 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- À la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- À l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

□ LES RECETTES

Augmentation des dettes financières : 23 809,60 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée d'un montant de 5 000€,
- au recours à l'emprunt d'un montant de 28 809,60€.

Autres - amortissements des immobilisations : 87 690 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Apports, dotations et réserves : 1 165,40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2024.

✓ **Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)**

La modification des statuts et du fonctionnement de la résidence autonomie « Les Primevères » a entraîné, afin de répondre aux besoins des résidents, la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un Service d'Aide à Domicile interne à la Résidence, géré au sein d'un nouveau budget annexe.

Pour la gestion de ce service, les 6 agents sociaux et les 2 veilleurs de nuit de la Résidence Autonomie « Les Primevères » y sont budgétisés respectivement à hauteur de 24 % et 15% de leur temps de

Le projet de budget 2026 s'établit à 140 764 € en section de fonctionnement.

○ Section de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2025	DOB 2026	Recettes	BP 2024	DOB 2026
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	26 815,00 €	20 600,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	68 000,00 €	46 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	124 447,00 €	114 660,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	846,50 €	1 553,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	5 957,00 €	5 504,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	81 891,38 €	93 211,00 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	6 481,12 €	0,00 €
Total	157 219,00 €	140 764,00 €	Total	157 219,00 €	140 764,00 €

□ LES DEPENSES

Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 20 600 € (- 6 215 €)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 15 150 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 130 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 320 €

- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants et autres frais pour 3 000 €

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 114 660 € (- 9 787 €)

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2026.

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 5 504 € (- 453 €)

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

- L'assurance du personnel : 4 499 €
- Charges exceptionnelles : 1 005 €

□ LES RECETTES

Pour 2026, les taux horaires appliqués seront de 25,34 € en semaine et 28,04 € les dimanches et jours fériés.

Groupe I - Produits de la tarification : 46 000 € (- 22 000 €)

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 25,34 € en semaine et 28,04 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 1 553 € (+ 2 399.50 €)

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€ et les écritures des chèques déjeuners aux agents de 1 548 €.

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 93 211 €

Apparait dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté sur l'exploitation 2026 pour un montant de 93 211€.

3. Structure de la dette des Budgets Annexes

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle	Nombre de lignes
Budget Annexe EHPAD (EHPAD de la CHAIZE GIRAUD)	1 659 209 €	2,93 %	16 ans	2
Budget Annexe PUV (Petite Unité de Vie de Saint Maixent Sur Vie)	1 143 170 €	2,06 %	22 ans	2

4. Consolidation des Budgets 2026

BUDGET	DOB 2026	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal CIAS	6 968 387,00 €	61 335,00 €
Budget Annexe - EHPAD	198 824,00 €	140 181,00 €
Budget Annexe Résidence Autonomie "Les Primevères"	721 338,00 €	117 658,00 €
Budget Annexe - SAAD	140 764,00 €	0,00 €
TOTAL	8 029 313,00 €	319 174,00 €

5. Le Personnel

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, sans distinction de leur affectation comptable (budget principal et annexes).

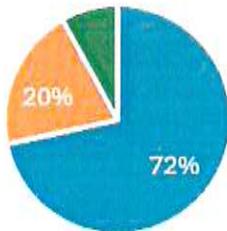
5.1 Les effectifs

L'effectif du Centre Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au 31 décembre 2025 s'établit à 74 agents dont 68 sur emplois permanents répartis de la façon suivante :

REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT

	Effectifs au 31/12/2024	Effectifs au 31/12/2025
Fonctionnaires (titulaires - stagiaires)	51	53
Contractuels sur emploi permanent (emploi vacant et remplaçant)	13	15
Contractuels sur emploi non permanent (apprenti, contrat de projet, accroissement temporaire d'activité)	2	6
TOTAL	66	74

Effectifs au 31/12/2025 par statut



- fonctionnaires (titulaires-stagiaires)
- contractuels sur emplois permanents (emploi vacant et remplaçant)
- contractuels sur emploi non permanent (apprenti, contrat de projet, accroissement temporaire d'activité)

En 2025, les effectifs du CIAS ont évolué avec la création de 2 postes :

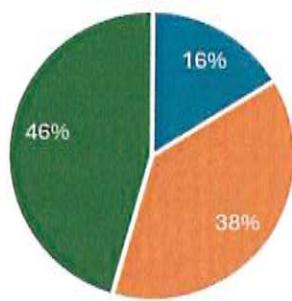
- Un poste d'animateur à mi-temps à l'épicerie sociale intercommunale et bénéficiant d'un soutien financier du Département et de la CAF.
- Un poste d'apprenti a été pourvu en 2025 alors qu'aucun ne l'était en 2024, contrairement aux autres années.

Par ailleurs, les mouvements des contractuels ont été arrêtés au 31/12/2025, offrant une image figée de la situation à cette date.

REPARTITION DES AGENTS SUR POSTE PERMANENT PAR CATEGORIE

	Effectifs au 31/12/2024	Effectifs au 31/12/2025
Cat A	12	11
Cat B	24	26
Cat C	28	31
TOTAL	64	68

Effectifs sur emploi permanent par catégorie
hierarchique au 31/12/2025

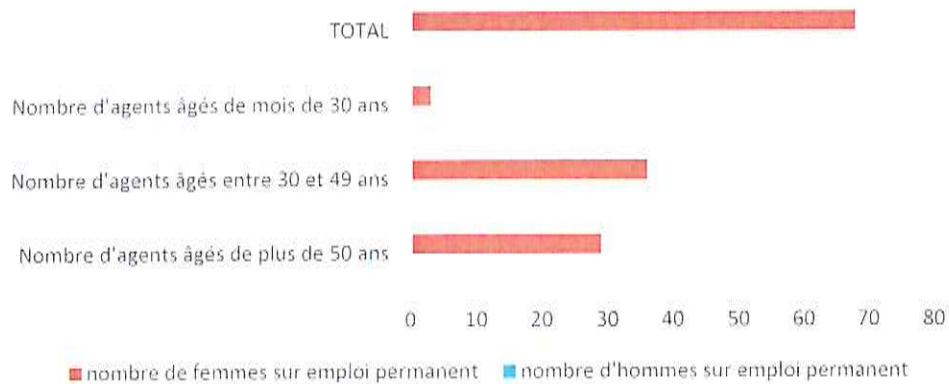


■ Cat A ■ Cat B ■ Cat C

PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

	Nombre d'hommes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)	Nombre de femmes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)
Nombre d'agents âgés de plus de 50 ans	0	29
Nombre d'agents âgés entre 30 et 49 ans	0	36
Nombre d'agents âgés de moins de 30 ans	0	3
TOTAL	0	68

Effectifs sur emploi permanent par tranches d'age et par genre au 31/12/2025



Pour l'année 2026, les orientations budgétaires font apparaître les créations de postes suivantes :

Un poste de volontaire dans le cadre d'un service civique au sein de l'épicerie sociale.

5.2 Les rémunérations

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Giles Croix de vie a mis à jour le RIFSEEP par une délibération du 20 décembre 2023.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir est effectivement versé aux agents de la collectivité depuis l'année 2023.

Par ailleurs, le budget primitif 2026 intégrera notamment l'augmentation prévue de la cotisation employeur à la CNRACL à hauteur de 3 points par an sur 4 ans (d'un taux de 34,65% en 2025 à un taux de 43,65% en 2028), soit un taux projeté pour 2026 à 37,65%.

Il est à préciser que concernant l'assurance statutaire et dans le cadre du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2026 pour 4 ans, le taux de cotisation est passé de 5,10% à 10,58% pour les agents CNRACL, soit une augmentation de près de 63 000 euros.

5.3 Les avantages en nature et le temps de travail

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

En revanche, certains avantages sociaux ou certaines aides financières sont accordés au personnel comme :

- Participation de la collectivité au contrat collectif à adhésion obligatoire concernant la couverture du risque Prévoyance : prise en charge de la cotisation des agents en fonction de leur rémunération brute de référence :

Les cotisations obligatoires servant au financement des risques « incapacité » et « invalidité » sont fixées dans les conditions suivantes :

Taux de cotisations	Part de l'employeur	Part du bénéficiaire
Rémunération brute de référence inférieure ou égale à 2200 euros	100 % (100 % de la cotisation)	0 % (0 % de la cotisation)
Rémunération brute de référence comprise entre 2201 euros et 2500 euros inclus	75 % (75% de la cotisation)	25 % (25% de la cotisation)
Rémunération brute de référence supérieure 2501 euros	50 % (50% de la cotisation)	50% (50% de la cotisation)

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, au décès ou à la perte totale ou irréversible d'autonomie sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

- Participation de la collectivité au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé, à hauteur de 15 euros bruts par mois et par agent de droit public (positionnés sur emploi permanent ou non), quel que soit sa quotité de travail ;
- Tickets restaurants : participation de l'employeur plafonnée à 57 € / mois et par agent pour un temps complet et qui a été augmentée depuis le 1er janvier 2024. En effet, le titre restaurant a une valeur faciale de 6 euros. La participation de la collectivité est de 50% de cette valeur faciale, soit un coût de 3 euros pour l'employeur (et 3 euros pour l'agent).
- Le forfait de mobilité durable : Pour une présence annuelle à temps plein, le montant du Forfait Mobilités Durables est déterminé selon le barème suivant :
 - entre 30 et 59 jours : 100€
 - entre 60 et 99 jours : 200€
 - à partir de 100 jours : 300€

La durée annuelle du temps de travail dans les services du CIAS est fixée à 1 607 heures.